



DOMAINE DE LOISIRS LE MONTANT **** à Sarlat | T : 05 53 59 18 50 • F : 05 53 59 37 73
 Famille Royère • Le Montant • 24200 Sarlat | E-mail : contact@camping-sarlat.com
 WWW.CAMPING-SARLAT.COM

CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

Nom / Full name / Naam Prénom / Surname / Voornaam
 Adresse
 Code postal / Post code Ville / City
 Pays / Country E-mail / Mail
 Tél / Phone Fax

Date d'arrivée / Arrival date À partir de 14h et jusqu'à 20h / Arrival from 14:00 until 20:00
 Date de départ / Departure date À partir de 8h et jusqu'à 12h / Departure from 8:00 until 12:00
 ♦ **Les dates indiquées sur votre contrat seront facturées même en cas de départ anticipé**

Emplacement pour matériel & dimensions :

- Tente familialem xm ou Nombre de places :
- Tente Igloom xm ou Nombre de places :
- Caravanem xm ou Nombre de places :
- Camping carm xm ou Nombre de places :
- Location réfrigérateur top / Rent a fridge
- Raccord en électricité (10 amp) / Electricity
- Emplacement :
 80m² 100m² 200m²

Nombre d'occupants

- Adultes / Adults :
 Enfants (nombre - âge) / Children (number - age) :
 Animaux (nombre) / Animals (number) :
 Certificat antiarabique obligatoire
 Obligatory anti certificate
 Chien : / Dog:
 Chat : / Cat:

Je soussigné déclare accepter les conditions de réservations et de location précisées au dos de ce document et avoir en ma possession tarifs, plaquette, descriptif ; **et accepte les règles de vie du terrain dont un extrait m'a été indiqué** (au verso). Je règle à l'ordre de « S.A.R.L. Royère » la somme de :
I declare that I have read the terms and conditions and accept them.

MONTANT À PAYER À LA RÉSERVATION (1+2) / Sum to paid at reservation 99€
 1. Acompte (à valoir sur le total du séjour) / Deposit 80€
 2. Frais de réservation (assurance annulation offerte) / Reservation fees ... 19€

Bon pour accord sur la totalité du séjour réservé.

Les deux exemplaires sont à renvoyer au camping. Le duplicata vous sera retourné avec un accusé de réception.

Fait à : Le :

Lu et approuvé,
 Signature :

Vos préférences concernant l'emplacement, selon nos disponibilités :

Comment avez-vous choisi notre camping ?
 How did you hear about « Domaine de loisirs Le Montant » ?

Déjà venu au Montant ? Non Oui, en quelle année ?

MONTANT TOTAL
 DE VOTRE SÉJOUR

ACOMPTE PERÇU

SOLDE À PAYER
 À VOTRE ARRIVÉE

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONTRAT

Il doit être établi un contrat de location par emplacement réservé. **La réservation ne sera définitive qu'après acquittement de l'acompte de réservation et la confirmation du séjour par le camping Le Montant.**

La réservation est faite en tenant compte le mieux possible des souhaits du client et les disponibilités du camping.

Le nombre de personnes indiqué sur le formulaire de réservation doit être respecté. Tout changement intervenant pendant le séjour sera signalé à l'accueil.

ARRIVÉE-DÉPART

L'emplacement définitif sera déterminé par le camping le jour de votre arrivée. Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du camping (affichage à l'entrée du Domaine, à l'accueil et disponible sur demande). Le locataire accepte l'emplacement en l'état.

Suite à une annulation, une arrivée tardive ou un départ anticipé, le camping Le Montant se réserve le droit de relouer l'emplacement sans devoir aucun remboursement ou indemnité.

FACTURATION

Elle sera effectuée sur la totalité du séjour réservé (déduction faite de l'acompte). **Tout séjour commencé est dû dans sa totalité.**

Le solde du séjour est à régler dans son intégralité, le jour de votre arrivée.

ANNULATION

• Dans un délai supérieur ou égal à 30 jours avant votre date d'arrivée, l'acompte versé vous sera remboursé et les frais de dossiers facturés.

Pour cela, vous devez formuler votre annulation par écrit (fax, mail, courrier postal) en stipulant les causes de la rupture.

• Dans un délai inférieur à 30 jours avant votre date d'arrivée, l'acompte reste acquis au camping.

• Interruption de séjour : le solde de votre séjour étant réglé à votre arrivée, toute interruption de séjour sera prise en compte et transmise au cabinet SART ASSURANCES.

Elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée selon les conditions suivantes : maladie, accident ou décès atteignant un membre de votre famille, complications de grossesse avant le 7ème mois, dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant votre présence, licenciement économique, obtention d'un contrat à durée indéterminée, accident ou vol de votre véhicule et/ou caravane survenant sur le trajet.

Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et limites de ces garanties sont disponibles auprès de l'assureur sur simple demande : SART ASSURANCES - 05 56 54 32 17 - annulresa@sart-assurance.com

RETARD

La facturation débutera dans sa totalité à partir du premier jour de réservation. Nous gardons un emplacement réservé pendant 24 heures, à partir de la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, nous en disposerons. Les frais et arrhes ne seront pas remboursés.

PAIEMENT

Les versements sont à effectuer à l'ordre de la S.A.R.L. ROYERE, soit par chèque bancaire, C.C.P., mandat postal, Chèques Vacances ou carte bancaire.

VISITEURS

Les visiteurs que vous désirez accueillir devront se présenter à l'accueil. Ils seront sous la responsabilité de leurs hôtes, leur véhicule devra stationner sur le parking de l'entrée. L'accès à la piscine est interdit aux visiteurs.

LES CHIENS

Conformément à la législation en vigueur, les chiens de première catégorie sont interdits dans les campings. Concernant les chiens de deuxième catégorie, ils peuvent être admis dans les lieux publics sous certaines conditions, notamment être tenu en laisse et muselé par une personne majeure.

Le propriétaire doit être en mesure de nous fournir l'original du récépissé de la déclaration en mairie accompagné des originaux suivants : carte d'identification de l'animal (carte de tatouage), Pedigree, attestation antirabique en cours de validité, attestation spéciale d'assurance responsabilité civile mentionnant l'identification des animaux concernés.

Consultation de la liste des prescriptions (instructions et contraintes) à l'accueil ou expédié par courrier sur simple demande.

MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par (nom de la société). Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris